

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances, le 19 décembre 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #2 - Rémi Beaudoin

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #5 - Claude Goulet

Est absent:

Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière, assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-183

2 - Adoption du budget pour l'année 2023

ATTENDU la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

Il est proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU

QUE le budget 2023 soit adopté tel que présenté, pour un total équilibré de 1 777 454\$

QUE la directrice générale soit autorisée à faire paraître un résumé dans un journal local.

ADOPTÉE

22-184

3 - Adoption du programme d'immobilisation pour les exercices 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de Courcelles se présente comme suit :

2023: réfection de la route du 4e rang et de la route du 6e rang: 76 000 - porte de garage 30 000 - réfection du pavé du pont au 8e rang Nord: 11 000\$ - blocs sanitaires et autres en loisirs: 65 000\$ aménagement de la salle à l'aréna: 11 000\$, de l'espace aux Rives du temps: 4 000\$, de l'Hôtel de ville: 2 000\$ et travaux en eau de la TECQ: 186 000\$.

2024: mise à niveau du système de desserte en eau potable 500 000\$ - prolongement d'aqueduc sur l'av. des Chênes 450 000\$ et réfection de rangs 200 000\$

2025: bâtisse industrielle 500 000\$ - réfection de chemins 200 000\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par: Claude Goulet

Appuyé par: Gino Giroux

ET RÉSOLU

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - Levée de la séance

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Rémi Beaudoin
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h30.

ADOPTÉE

Je, Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.